

## Assemblée communale du 13 décembre 2018

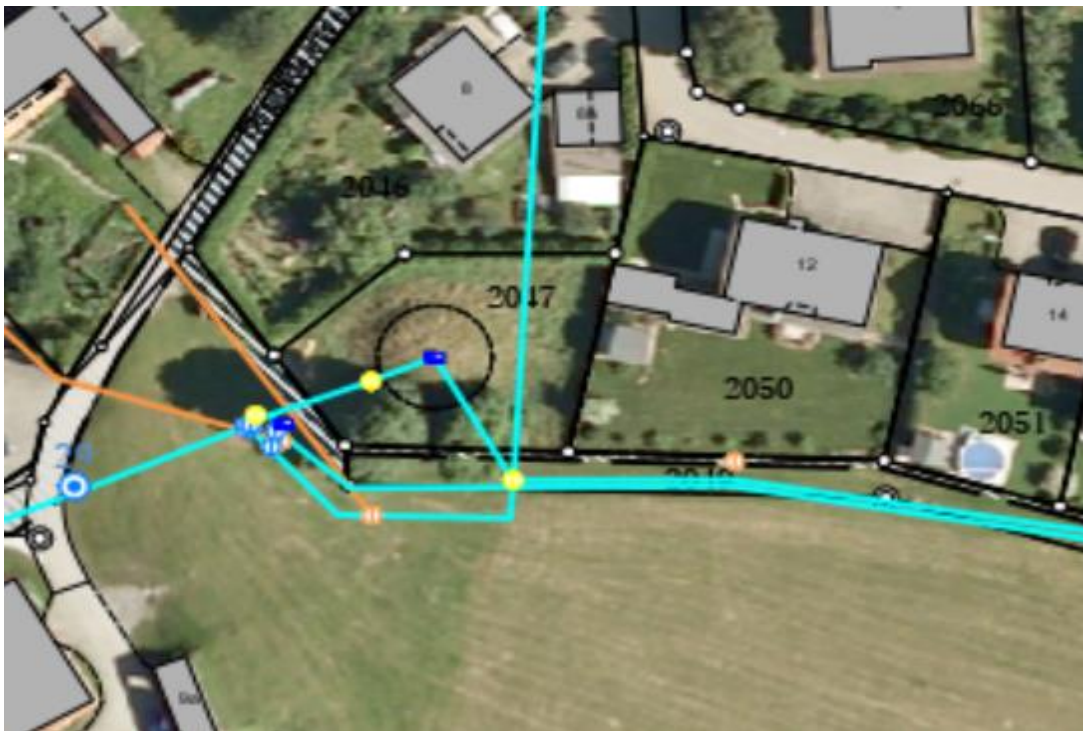
### Point 2.2

#### Démolition du réservoir du Gros Bugnon

---

##### 1. Introduction

Après la dernière inspection de 2016 de notre réseau d'eau potable par le Service de la sécurité Alimentaire et des Affaires Vétérinaires (SAAV) et après le retour de notre Plan des Infrastructures de l'Eau Potable (PIEP), nous avons constaté que nous avons toujours une connexion de l'ancien réservoir du Gros Bugnon avec le réseau existant de l'eau potable.





Cet ouvrage avait été gardé comme réserve incendie après la mise en fonction du nouveau réservoir du Sapalé. Le réservoir du Gros Bugnon est alimenté par le trop plein du nouveau réservoir. L'eau contenue dans cet ancien réservoir, construit en 1920, ne peut pas être considérée comme « potable » en raison de la vétusté de l'installation. Cette connexion est cependant sécurisée et verrouillée pour que l'eau ne puisse pas se déverser inopinément dans le réseau d'eau potable. Suite au raccordement du réseau d'eau potable du GAME en 2002, cette réserve incendie n'est plus utile. Le raccordement de cette ancienne installation n'est plus toléré.

## 2. Coûts

### Démolition du réservoir et évacuation des matériaux

Des offres ont été demandées pour la démolition du réservoir, l'évacuation des matériaux et la remise en état de la parcelle située en zone à bâtir. Les coûts se déclinent comme suit :

Démolition du réservoir	Fr.	30'000.—
Bouchonnage de l'ancienne conduite	Fr.	2'000.—
Divers et imprévus	Fr.	8'000.—
<b>Montant total TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>40'000.—</b>

Après son assainissement, la parcelle 2047 du Registre foncier de la Commune de Treyvaux, d'une surface de 565 m<sup>2</sup> en Zone résidentielle faible densité, pourra faire l'objet d'un aménagement dans le cadre d'une réalisation pour la construction d'une habitation, son accès est garanti par le chemin du Bugnon.



Le financement des 40'000 francs TTC est assuré par la réserve de l'eau potable.

Cet investissement nous permettra de nous mettre à jour avec les conditions du PIEP et avec le rapport du SAAV.

### **3. Propositions**

#### **Position du Conseil communal**

Le Conseil communal propose d'accepter la démolition de l'ancien réservoir du Gros Bugnon.

#### **Position de la Commission financière**

Lors de sa séance du 19 novembre 2018, la Commission financière propose d'accepter la démolition de l'ancien réservoir du Gros Bugnon.